



S.M.A.D.

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Découverte  
Maison de la Découverte - 81450 LE GARRIC  
Tél : 05 63 80 29 00

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 mai à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du S.M.A.D., dûment convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire au lieu-dit Maison de la Découverte à LE GARRIC, sous la présidence de Monsieur **Christophe RAMOND, Président**.

### Étaient présents :

*Titulaires du Conseil Départemental* : Christophe **RAMOND**, Eva **GERAUD**, Laurent **VANDENDRIESSCHE**, Aline **REDO**.

*Suppléants du Conseil Départemental* : Nadia **OULD-AMER** (en visioconférence), Jean-Charles **BALARDY**.

*Titulaires du Conseil Régional* : Vincent **RECOULES**, Sandrine **SOLIMAN** (en visioconférence) Rémi **MASSIE**.

*Titulaires de la 3CS* : Jean-François **KOWALIK**, Thierry **FOULCHE**, Denis **TOURSEL**, François **BOUYSSIE**, Patrice **NORKOWSKI**.

*Suppléant de la 3CS* : Patrick **GARCIA**, Martine **COURVEILLE**, Jean-Louis **BARRAU**.

### Excusés :

*Titulaires du Conseil Départemental* : Sylvie **BIBAL-DIOGO**, André **FABRE** (a donné pouvoir à Aline **REDO**)

*Titulaires du Conseil Régional* : **Christine BERNOT** (a donné pouvoir à Vincent **RECOULES**)

*Titulaires de la 3CS* : Jean-Marc **CINTAS** (a donné pouvoir à Patrice **NORKOWSKI**)

### Nombre de membres :

*Titulaires en exercice* : 20

*Titulaires présents* : 12

*Pouvoirs* : 3

*Suppléants avec voix* : 2

*Suppléants sans voix* : 3

*Voix délibératives* : 17

Secrétaire de séance : Eva **GERAUD**

---

### Délibération n° 08\_2026

**Objet : Election du Président**

Monsieur le Président précise que, conformément aux statuts du SMAD, il convient de nommer le Président suite au renouvellement des délégués du comité syndical.

Il rappelle que ce vote est placé sous la présidence de Monsieur Laurent **VANDENDRIESSCHE**, doyen d'âge, à qui il cède la parole.

Monsieur Laurent **VANDENDRIESSCHE** précise que le comité syndical doit élire son président au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L 212

Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE demande s'il y a des candidats au poste de président.  
Monsieur Christophe RAMOND propose sa candidature

Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE enregistre la candidature Monsieur Christophe RAMOND et invite les délégués à passer au vote.

Chaque délégué ayant déposé son bulletin dans l'urne, Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17
- Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité requise : 10

Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE précise que Monsieur Christophe RAMOND a obtenu 17 voix dès le premier tour du scrutin, soit l'unanimité, il est immédiatement proclamé président du SMAD et installé dans ses fonctions.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président de séance,

Christophe RAMOND

La secrétaire de séance,

  
Eva GERAUD